

III - BILAN D'ACTIVITES 2022 DU CCAS

Il existe deux formes d'aides sociales :

L'aide sociale légale, attribuée en vertu de textes officiels et financée par le Conseil Départemental



L'aide sociale facultative, déléguée par la Ville et décidée par le conseil d'administration du CCAS



1/L'accueil inconditionnel

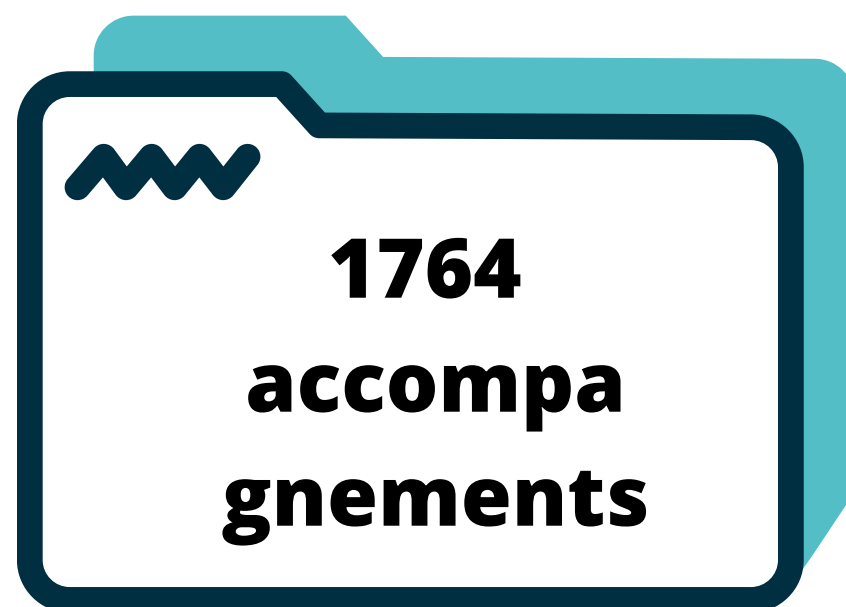
Du lundi au vendredi de 9h à 12h00 et de 14h à 17h, aux Halles.

- **L'ASIP : Accueil Social Inconditionnel de Proximité**

Le CCAS garanti un accueil pour toute demande liée au social avec soit une réorientation vers des partenaires qui pourront répondre spécifiquement à la demande, soit un accueil avec gestion des dossiers en direct.

Pour rappel, le CCAS a les mêmes missions que le CLIC (en son absence) : l'accueil et l'accompagnement social des personnes âgées de 60 ans et plus, des personnes en situation de handicap (adultes et enfants) et de l'entourage de ces personnes (dossiers d'APA, services à domicile caisses de retraite)

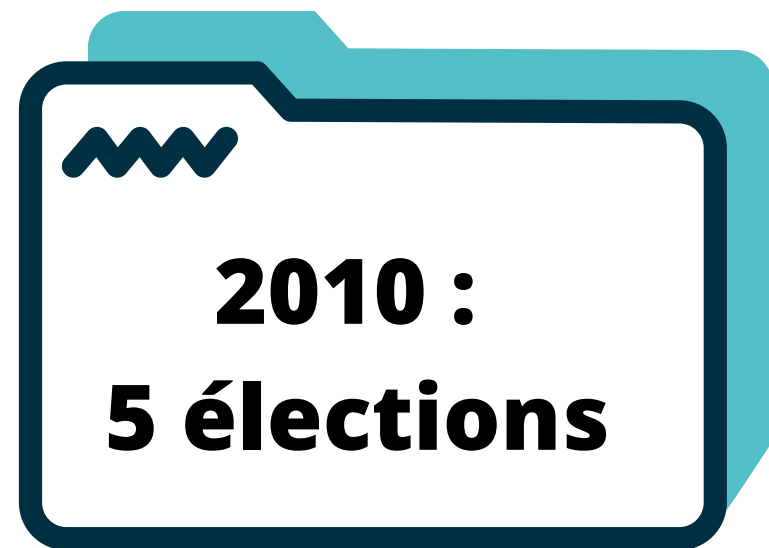
le CCAS vérifie la complétude des dossiers d'aide sociale : hébergement en Ehpad, aide sociale services ménagers..



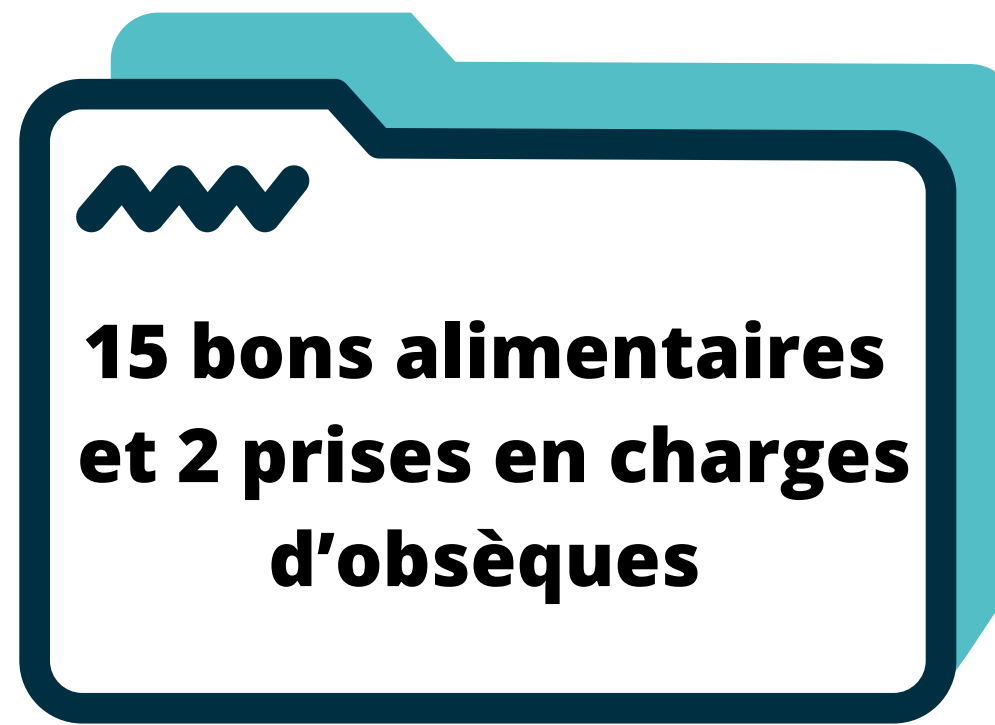
- **Election de Domicile : domiciliation postale**

Pour toute personne qui en fait la demande et qui ne dispose pas d'adresse fixe et qui a un lien avec la commune

Les domiciliés viennent au moins une fois par trimestre, certaines personnes viennent toutes les semaines



- **Les dossiers d'aides sociales facultatives**



• Le Service d'Aides à Domicile 70% de l'Activité administrative

Accueil pour la mise en place de services à domicile et gestion quotidienne. 70% d'activité APA;

13 aides à domicile

80 bénéficiaires

10 097 heures réalisées

1.40 temps administratif

• Le Service Animation et Vie Sociale

Accueil pour orientation et inscriptions aux animations

25 seniors réguliers participants aux animations

1 à 2 animations/semaine

230 participants au spectacle annuel des aînés

60 participants aux actions culturelles et prévention santé

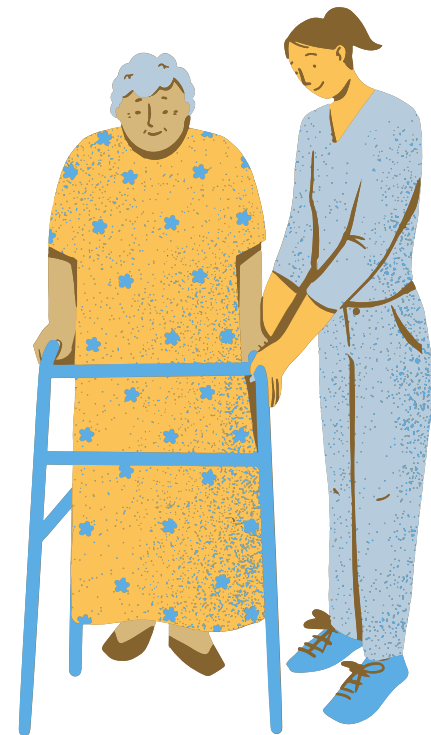
2/3 fois /an

3/ Permettre aux aînés de bien vieillir

1 - Le service d'aide à domicile

Le service d'aide à domicile : SAAD

Service autorisé par le Président du
Conseil Départemental au 01/01/012
pour 15 ans SIREN : 263 501 264
FINESS : 35 00 166 14



• Les missions du SAAD

- S'adresse aux personnes de **plus de 60 ans** ou en situation de handicap
- Propose un service d'aide au domicile pour les personnes confrontées à **une perte d'autonomie** et à des difficultés pour accomplir les gestes de la vie courante : **Contribution à l'autonomie des personnes âgées**
- Entretien de la maison, des travaux ménagers, du linge
- Participation aux soins d'hygiène corporelle
- Participation aux activités à l'animation et des loisirs
- Préparation des repas
- Livraison des courses
- Soutien moral : présence, écoute, soutien réconfort
- Participation avec soins de confort et du bien-être

Missions du service animation vie sociale



Public

Personnes âgées de 65 ans et plus, en perte d'autonomie et/ou en situation d'isolement, sur la commune de Janzé
Personnes âgées de 55 ans et plus, en situation de handicap, habitant la commune de Janzé



Missions

- Repérer les personnes en situation d'isolement sur la commune en développant le réseau partenarial (SAAD, EHPAD, Club de l'Amitié, CLIC, élus, bénévoles, etc.)
- Organiser des animations adaptées aux envies et besoins des seniors (programme d'activités mensuel)
- Faciliter les déplacements vers les animations et sur le territoire (transport à la demande RAFCOM)
- Travailler en lien avec l'équipe d'aides à domicile du CCAS sur des situations individuelles communes (animation à domicile) ou lors des animations collectives (participation à l'animation et au transport)
- Développer et animer un réseau bénévoles (visiteurs à domicile et aide au transport lors des animations)
- Impulser une dynamique territoriale par le biais d'actions en transversalité avec les services de la ville (enfance jeunesse, médiathèque, culture, etc.)
- Organiser le repas des aînés et des actions culturelles à destinations des aînés
- Poursuivre le partenariat engagé avec les communes de RAFCOM sur les actions communes tel que le voyage « seniors en vacances »



Modes d'intervention

Visites à domicile

Rendez-vous à la demande dans le bureau de l'animatrice

Animations individuelles possibles à domicile en fonction du besoin (en transition vers des animations collectives)

Animations dans différents lieux sur la commune (équipements de la ville : salle des Halles, service enfance jeunesse, ferme de l'yve, médiathèque, Gentieg, piscine, parcs, etc.)

Sorties extérieures à 1h max de Janzé



Contact

Service Animation Vie Sociale (Audrey Marchand)

Situé Place des Halles

Bureau de l'animatrice dans les locaux du CCAS

Téléphone : 02.99.47.01.84 ou 06.09.04.68.02

Mail : animation.seniors@janze.fr



2/Le logement

1 - Missions déléguées par Roche aux Fées Communauté

Les logements sociaux : le plan partenarial de la demande locative sociale (PPGDLS)

Le CCAS enregistre les demandes de logements sociaux sur le logiciel « Imhoweb 35 » dans le cadre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social. C'est une compétence communautaire déléguée au CCAS de Janzé et Retiers.

Nombre
d'enregistrements et
modifications de
dossier



Le CCAS a enregistré un pic d'activités en 2019 et 2022 du fait d'une livraison de logements sociaux sur le territoire.

La commune compte 222 logements sociaux , RAFCO en compte 525.

La demande est essentiellement concentrée sur les communes pôles :

- JANZE 57%
- RETIERS 27%
- MARTIGNE FERCHAUD 4.5%



2 - Missions déléguées par la Ville

- **Accueil de réfugiés/ demandeurs d'asile/ déplacés ukrainiens**

Participation aux réunions de coordination concernant l'accueil des demandeurs d'Asiles (10) dans un logement communal Rue Gambetta et 4 dans un appartement communal rue de Rennes, les autres sont dans des appartements privés mis à disposition de COALLIA.

Accueil d'environ 20 demandeurs d'Asile gérés en CADA par COALLIA. Problématique des demandeurs d'asile déboutés.

Accueil d'une famille de déplacés ukrainiens au 10 boulevard Pasteur à compter du 01/11/2022

Le CCAS organise **le lien** entre les locataires et les services de la Ville

- **Le logement d'urgence : 2 logements en service / destination principale personnes victimes de violences intra familiales et conjugales**

Rue de Bain : en service depuis juin 2022/gratuité commune/5 personnes du 7/03 au 31/12/2023//demandeurs d'asile/Déboutés/2 enfants scolarisés Janzé/1 enfant handicapé.

Avenue Léon thébault : en service depuis 2011/location à la commune /3600€/4 personnes du 01 au 31/12/2023//demandeur d'asile/refus suivi Coallia/squat



PROJET 2023 - 2024

SERVICE D'AIDES A DOMICILE (SAAD)

- Transformation du SAAD en service vie autonomie/projet de service sur 3 à 5 ans
- Evaluation interne (devait être réalisée en 2022) et seconde évaluation externe pour le 01/01/2025
- Maintien de l'activité à 11 000 heures
- Demande de dotation complémentaire auprès du Département
- Embauche de services civiques pour animation à domicile

LOGEMENT

- Résidence Jean-Marie Lacire : sélection des candidats au logement social (40 candidats à sélectionner)
- Travaux démolition friches pour vente du terrain à CAP ACCESSION pour de l'accession sociale à la propriété et 3 locatifs sociaux
- réflexion sur d'autres types d'habitats : logements intergénérationnel, co location, etc...
- Demande d'intervention de l'association Maison en Ville auprès de RAFCO

SERVICE ANIMATION VIE SOCIALE AUPRES DES SENIORS

- Réflexion sur le projet vie sociale seniors de "la maison commune "Jean-Marie Lacire
- Poursuivre le projet chorale en collaboration avec l'EHPAD et l'ADMR
- Réflexion sur les perspectives à donner au séjour seniors en vacances
- Réfléchir à une participation financière aux animations
- Développer le réseau bénévoles
- Développer les visites à domicile auprès des personnes éloignées des animations collectives
- Développer la collaboration avec l'association "Maison en Ville" (cohabitation intergénérationnelle)

AUTRES

- poursuivre la coordination des rencontres entre les acteurs de la solidarité
- poursuivre la coordination des rencontres entre les acteurs du médico social
- travailler le projet social de la ville//Nouveau lieu "la Maison st pierre"
- Travailler le projet social au regard des résultats de l'ABS

BILAN FINANCIER 2022/Fonctionnement

CCAS

DEPENSES : 524 943.25 €

RECETTES : 501 340.79€

RESULTAT : - 23 602.45 €

Dont SUBVENTION

COMMUNALE : 109 000€

SAAD

DEPENSES : 354 700.37€

RECETTES : 294 647.13 €

Déficit du service: 60 053.24€

SERVICE ANIMATION

DEPENSES : 53 075.99€

RECETTES : 13 530€

Coût du service : 39 545€

recette exceptionnelle Département : 3000€

